

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2015**

Le premier juin 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2015

**Présents** Mmes COATTRENEC, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, MULLER, PEYLIN, SCOLARI  
Mrs ARMAND BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir** : Mme DALLES donne procuration à Mme COATTRENEC  
M. REGAZZONI donne procuration à Mme MARRANT

**Absent** : -----

Modification de l'ordre du jour : Monsieur le maire ajoute une délibération à l'ordre du jour : convention d'occupation du domaine public - installation et hébergement d'équipements de télérelève en hauteur

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur PELLET - adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 32/2015 : Achat de case columbarium n°1 - Titre 2015/07**

**Décision 33/2015 : Achat de case columbarium n°2 - Titre 2015/08**

**Décision 35/2015 : MAPA vérifications périodiques réglementaires**

**Décision 37/2015 : Contrat de cession des concerts "Pepperjelly" et "Selfish Doll"**

**Délibération N° 38/2015 :****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION LES AMIS DE LAPRAK  
AIDE AU PEUPLE NEPALAIS**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que lors de la dernière réunion de travail il a été question de venir en aide au peuple Népalais. La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite allouer une subvention pour aider aux financements de travaux dans ce pays fortement touché par des tremblements de terre en avril et mai dernier. Après renseignements pris auprès de l'association «Les amis de Laprak», cette dernière axe une partie des aides financières qu'elle reçoit pour aider 14 villages de la région de Gorkha. Ses actions se situent principalement dans la scolarisation du plus grand nombre possible d'enfants, dans la construction et rénovation de bâtiments scolaires, l'achat de matériel scolaire et pédagogique, la prise en charge dans le domaine de la santé de cas graves signalés. Cette association a réalisé un grand nombre d'actions depuis 1999, hors le séisme du 25 avril 2015 a totalement anéanti 12 bâtiments scolaires et les 2 internats qu'elle avait financée. Dans l'urgence actuelle, cette association fournit des produits de premières nécessité aux habitants de cette région, (bâches, matelas, nourriture, écoles provisoires...) et aidera à la reconstruction des écoles qui ont été détruites.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 1500 € à cette association pour l'aider à financer des travaux programmés.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 22 voix pour, d'allouer une subvention de 1500 € à l'association les amis de Laprak.
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2015 cette somme.

**Délibération N° 39/2015****ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRODUITS ET MATERIEL  
D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE**

Afin de démarrer concrètement les propositions de mutualisation, il a été constitué en 2010 un marché mutualisé « *produits et matériel d'entretien et d'hygiène* ». Ce marché de fournitures a fait l'objet d'un groupement de commandes entre 12 collectivités du Pays Voironnais et a été renouvelé en 2012. Ce dernier marché arrivera à échéance fin novembre 2015. La Ville de Voiron a la volonté de poursuivre l'expérience du marché mutualisé au-delà de cette date en reconduisant le principe du groupement de commandes.

L'objectif est d'obtenir des réductions de prix par l'effet quantitatif des commandes passées et de la durée du marché ; Mais aussi en intégrant des critères de développement durable, environnementaux et sociaux.

Ce groupement rassemblera les communes et établissements publics du Pays Voironnais qui souhaiteront y adhérer.

La Ville de Voiron sera le coordonnateur du groupement de commandes. Elle gèrera toute la procédure d'appel d'offres jusqu'à l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du groupement, constituée par les représentants des membres titulaires de la CAO de chaque collectivités adhérentes.

Puis le groupement, n'ayant pas pour vocation à se substituer aux collectivités dans la gestion du marché, dès son attribution chaque membre assurera le suivi et le règlement financier de sa commande avec les fournisseurs.

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoira les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

Une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes étant instaurée, il est demandé à chaque adhérent d'élire un représentant titulaire et suppléant, parmi les membres à voix délibérative de sa commission d'appel d'offres

Considérant :

- que la Ville de Voiron propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché mutualisé « *produits et matériel d'entretien et d'hygiène* », afin d'optimiser le prix des fournitures.
- Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la durée du marché.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion de la commune au groupement,
- Décide les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive ainsi que toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- Décide de désigner comme représentant à la CAO du groupement de commandes, Monsieur GAUJOUR Jean François. titulaire et Madame MARRANT Myriam suppléant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

**Délibération N° 40/2015**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 40 € AU CLUB DE FOOT DE CROSSEY**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que le club de foot de Crossey a remis du combustible dans le minibus mis à disposition par la commune pour se rendre à une rencontre sportive à l'Isle d'Abeau le 05 avril dernier.

La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite rembourser le club de ces 40 € d'essence .

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de 40 € à cette association:

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 22voix pour, d'allouer une subvention de 40 € à l'association « AS Football Crossey ».
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2015 cette somme.

**Délibération N° 41/2015**

**AVENANT N°01 A LA CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION « A.E.J ».**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Rapporteur,

RAPPELLE :

Que le Contrat Enfance Jeunesse du Pays Voironnais est passé avec la Caisse d'Allocation Familiale de Grenoble,  
Que la délibération N° 17/2015 relative aux modalités de subventions pour l'association « A.E.J » a été prise lors du vote du budget

Que la subvention de 14 000€, allouée par la commune de St Aupre à l'association « A.E.J », vient en remplacement de la participation que la commune de St Aupre aurait dû verser à la commune de St Etienne de Crossey pour le même montant, article 74741 « subventions des communes » du BP 2015,

Que dans leur demande de subvention 2015, l'association « A.E.J » n'a pas tenu compte de ces 14 000 € versées directement à l'association par la commune de Saint Aupre, ainsi que des 500 € de participation versée par la CAF à la commune de St Aupre et reversés à l'association ensuite.

Il convient donc de diminuer la subvention allouée à l'association par la commune de Saint Etienne de Crossey du total de ces deux sommes soit 14 500€.

D'autre part, la livraison du nouveau minibus ne sera effective que fin juillet 2015 (délai de livraison 2 mois), les camps ados, organisés par l'association A.E.J sont programmés pour le mois de juillet et sur une période à cheval sur juillet/août. L'association se trouve donc dans l'obligation de louer un minibus. Des devis ont été demandés et s'élèvent à 1728 € à rajouter à leur subvention.

La subvention à verser pour l'année 2015 à l'association AEJ peut donc être diminuée de 12 772 €.

EXPOSE,

Le projet d'avenant à la convention signée le 12 mars 2015.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 22 voix pour :

- S'engage à modifier les crédits budgétaires inscrits au BP 2015 aux articles 6574 « subventions aux organismes » et 74741 « subventions des communes ».
- 
- Autorise le Maire à signer l'avenant numéro 01 à la convention passée avec l'association « A.E.J ».

#### Délibération N°42/2015

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INSTALLATION ET HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE EN HAUTEUR**

Monsieur le Maire rappelle que Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel. La société souhaite mettre en place un nouveau système de comptage. Ce dernier sera automatisé, il permettra le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Trois sites de la commune ont été sélectionnés pour accueillir les équipements techniques de GRDF. Il s'agit de la Mairie, de l'Eglise du bourg et du gymnase.

Deux types de convention seront signés entre GRDF et la commune : une convention d'hébergement et des conventions particulières.

La convention d'hébergement définit les conditions générales de mise à disposition des emplacements par la commune. Cette convention est précaire et révocable. Elle est conclue pour une durée initiale de 20 ans à compter de la date de sa signature par les parties.

En contrepartie de l'occupation du domaine public, GRDF versera une redevance de 50 euros par an, par site. Ladite redevance sera actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Dans un second temps, seront signées les conventions particulières. Elles seront propres à chaque site.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature des deux exemplaires de la convention d'hébergement des équipements de télérelève.
- Demande que l'installation des équipements techniques se fasse dans le respect de l'environnement des sites.
- Accepte la signature des exemplaires de conventions particulières.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

<b>Délibération N°43/2015</b>
-------------------------------

### **VIREMENT DE CREDITS N°03/2015**

Monsieur Le Maire,

#### **Article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations »**

Vu l'avenant à la convention fixant les modalités d'aides financières que la commune alloue à l'association « A.E.J », diminuant les crédits alloués à cette association pour : 14 500 €,

Vu le coût de location de minibus pour 1728 € pour les camps d'été, en raison du délai de livraison du nouveau minibus à fin juillet, il revient à la commune de prendre en charge le montant de ces locations qui viendra en diminution des 14 500 €. Ainsi la subvention allouée à l'association AEJ doit être diminuée de 12 772 € (14 500-1 728)

D'autre part :

Vu la délibération allouant une subvention complémentaire de 40€ à l'association Sportive de Football de Crossey, il convient d'augmenter les crédits ouverts pour cette association de 40€.

Vu la délibération allouant une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'association « Les amis de Laprak » pour venir en aide au Népal suite aux tremblements de terres du mois d'avril dernier.

**Le poste 6574 doit être diminué de 11 232€.**

#### **Article 74741 « Subvention des communes »**

Vu que la commune de Saint Aupre versera directement la participation de 14 000 à l'association « A.E.J », pour le Contrat jeunesse, il convient de diminuer cette somme des crédits ouverts à cet article, puisque ces 14 000 € ont été diminués de la subvention que Crossey alloue pour 2015 à cette association.

Soit diminution des crédits votés en mars 2015 sur cet article de 14 000 €.

#### **Article 022 « Dépenses imprévues ».**

Il convient de diminuer les crédits ouverts à ce poste de 2 768 € afin d'équilibrer le budget 2015.

**Les prévisions budgétaires sont ainsi diminuées de 14 000€ en recettes et dépenses de Fonctionnement.**

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2015 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulés	RECETTES		DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
<b>SECTION DE FONCTIONEMENT</b>					
6574	Subventions de fonctionnement aux associations .... AEJ			12 772,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations .... AS Football Crossey				40,00
6574	Subvention de fonctionnement association « Népal »				1 500,00
74741	Subventions des communes	14 000,00			
022	Dépenses imprévues de Fonctionnement			2 768,00	
<b>Total section</b>		<b>- 14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 540,00</b>	<b>1 540,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>-14 000,00</b>		<b>14 000,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte par 22 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<b>Délibération N°44/2015</b>
-------------------------------

### VIREMENT DE CREDITS N°04/2015

Monsieur Le Maire,

#### Article 2132 « Bâtiments de rapport » opération N° 105.

Lors du BP 2015, seuls les crédits pour remise en état du logement du dernier étage de la varlope, avaient été budgétisés à hauteur de 10 000 € en section d'investissement.

Vu la nécessité de faire des travaux dans un logement du 1<sup>er</sup> étage de la varlope, (départ du locataire) ces travaux sont estimés à 2790 € TTC.

Une consultation pour ces travaux sera lancée courant juin 2015, il convient en conséquences d'augmenter ce poste en fonction des estimatifs des dépenses connues à ce jour, auxquelles il faut ajouter le rapport amiante avant travaux estimé à 1 260 € et une marge supplémentaire pour les sols qui sont à refaire dans leur intégralité de 950 €.

Soit une augmentation des prévisions pour 5000 €, faisant passer les prévisions budgétaires sur cet article à 15 000€ au lieu de 10 000€ pris sur les dépenses imprévues.

#### Article 2188 « Matériel de bureau et d'informatique » opération N°103.

Vu le devis réactualisé s'élevant à 4 628,40 € TTC pour le remplacement, l'installation et le paramétrage sur site de 3 postes informatiques en mairie (services compta, marché, technique) avec logiciels Microsoft office 2013 entreprises compatibles avec les logiciels pro e-Magnus, comptabilité, paies, élections, état-civil, il convient d'augmenter les crédits sur ce poste de 861€ puisque le BP 2015 avait estimée l'ensemble de cette dépense à 3 768 € avec les logiciels libres. Ces 861 € peuvent être pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues.

**Article 165 « Remboursement de cautions »**

Le BP prévoit une somme de 500 € pour le remboursement de caution lors de départ de locataire. A ce jour deux locataires quittent leur logement de la varlope, pour un total de cautions à rembourser de 605 €. Il manque donc 105 € sur ce poste, qu'il convient de prendre en dépenses imprévues.

Article 022 « Dépenses imprévues » moins 5 966 € ramenant ce poste à 41 485,90 €

**PROPOSE** : Que les crédits inscrits au budget primitif 2015 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulés	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
165	Remboursement de cautions		105,00
2132 op 105	Bâtiments de rapport		5 000,00
2183 op 103	Matériel de bureau et d'informatique		861,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	-5 966,00	
	<b>Total section</b>	<b>-5 966,00</b>	<b>5 966,00</b>

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** accepte par 22 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**
**POINT COMMISSIONS :**Finances :

La commission d'appel d'offre a ouvert les plis de 3 appels d'offres, les analyses des offres étant faites les notifications vont être envoyées.

Des défauts étant apparus lors du marquage du terrain de basket au gymnase, l'entreprise chargée de cette mission reviendra remédier à cette situation.

Une réunion pour l'occupation du gymnase en semaine aura lieu cette semaine avec les associations.

L'association foot Crossey prépare un tournoi inter association et Comité d'entreprise pour le 6 juin.

Le 14 juin aura lieu la finale du tournoi de tennis

L'assemblée du tennis de table aura lieu le 5 juin, celle du basket le 26 juin et celle du foot le 2 juillet.

Urbanisme :

La commission s'est réunie ce jour pour traiter les dossiers en cours. C'est également dès aujourd'hui que les dossiers d'occupation des sols sont envoyés au service du Pays Voironnais. La DDT continue de s'occuper des dossiers qui lui ont été transmis jusqu'à présent. Le Pays Voironnais va élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement en conformité avec la loi ALUR pour assurer une politique d'équilibre social des territoires et d'une meilleure gestion de la demande, plus transparente vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et des demandeurs de logements.

Travaux :

Les bétons et enrobés de la place Fagot seront terminés la semaine prochaine. .

L'enrobé et le marquage ont été fait aux Vachonnes mais l'entreprise devrait revenir pour rectifier certains détails.

L'avant-projet définitif du giratoire du picard a été présenté aux élus par le conseil départemental quelques points seront modifiés, notamment la sortie de la carrière.

Vie du village

Le dernier spectacle de la saison culturelle a eu lieu le 22 mai avec un concert en collaboration avec 2 groupes sélectionnés par « Tremplin Musiques Actuelles ».

La réunion pour l'occupation des salles pendant la semaine a eu lieu, les créneaux horaires ont été répartis entre les diverses associations

La commission travaille un règlement sur l'affichage sur la commune (panneaux et panneaux lumineux). Ce règlement sera diffusé aux associations en septembre.

Enfance jeunesse et action sociale

La fête des écoles aura lieu le 27 juin avec le spectacle des écoles au gymnase et la fête du sou des écoles se déroulera ensuite dans l'espace scolaire.

La remise des calculettes et atlas pour les élèves qui entre en 6<sup>ème</sup> se fera le 1<sup>er</sup> juillet.

Le conseil de l'école élémentaire aura lieu le 2 juin et celui de l'école maternelle le 15 juin.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 55

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 6 juillet 2015 A 20H30 DANS LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

***Affiché le 8 juin 2015***